

Savoirs autochtones – Comprendre pour mieux planifier

Note au personnel enseignant : Les présentes lignes directrices générales visent à favoriser une pratique enseignante respectueuse à l'égard des connaissances autochtones et des détenteurs de savoirs autochtones. La façon dont elles seront appliquées dépendra de la région, de l'école et des collectivités environnantes. On encourage le personnel enseignant à s'en inspirer pour élaborer des leçons et des activités exemptes de préjugés et d'idées préconçues.

Les Autochtones sont les gardiens et les interprètes de leur culture, de leurs traditions et de leurs systèmes de connaissances.

Les langues, la culture et les connaissances traditionnelles autochtones sont liées à la terre.

Les peuples autochtones ont le droit de faire valoir, de contrôler et de protéger leur patrimoine culturel, leur propriété intellectuelle collective et leur savoir traditionnel.

Les communautés autochtones possèdent un savoir unique, et chacune d'elles a le droit de contrôler ces connaissances..

Le personnel enseignant doit suivre les lignes directrices suivantes :

- Respect et réciprocité. Créez une relation fondée sur le partage et le profit mutuel pour toutes les personnes concernées.
- Demandez la permission d'abord. Suivant le principe de la responsabilité, le personnel enseignant qui envisage d'utiliser des connaissances ou des enseignements autochtones en classe doit toujours obtenir la permission de la personne (p. ex., un Aîné) ou de la communauté d'où provient l'information. De même, il doit toujours s'assurer d'en reconnaître et d'en citer la source.
- Créez des liens avec des détenteurs de savoirs (p. ex., un Aîné) sur votre territoire traditionnel. Il s'agit d'une condition essentielle pour créer un climat de respect et de partenariat. Une fois les liens établis, le personnel enseignant pourra obtenir l'accès à une source d'information et de savoir local qui repose aussi sur la réciprocité et la réconciliation. La création de liens favorisera une communauté d'apprentissage inclusive et respectueuse.
- Honorez le territoire traditionnel.
- La communauté détentrice du savoir doit être partie prenante du projet proposé.
- La communauté doit être considérée partenaire dans l'apprentissage.
- Le personnel enseignant qui demande l'accès aux savoirs traditionnels d'une communauté particulière doit révéler à celle-ci l'utilisation qu'il compte en faire.

- La source de toutes les connaissances autochtones consultées et utilisées doit être divulguée.
- Faites preuve d'une extrême prudence si vous utilisez Internet comme ressource étant donné les nombreuses inexactitudes et fausses représentations qu'on y trouve. Lorsque vous consultez des ressources, vérifiez toujours la légitimité de la source qui raconte l'histoire ou fournit l'information.

Au sujet de l'appropriation culturelle

Dans son livre *Who Owns Culture? Appropriation and Authenticity in American Law*, Susan Scafidi définit l'appropriation culturelle comme le fait de s'octroyer le droit de prendre la propriété intellectuelle, les connaissances traditionnelles, les expressions ou les artefacts de la culture de quelqu'un d'autre.

Elle ajoute que l'appropriation culturelle sera d'autant plus préjudiciable si la communauté d'origine est un groupe minoritaire ayant été victime d'oppression ou d'autres formes d'exploitation, ou si l'objet d'appropriation est d'une nature particulièrement sensible, comme des objets sacrés.

Dans ce contexte, il importe de préciser que la culture englobe les langues, les danses, les chants, les cérémonies, les rituels, les produits médicinaux, les vêtements, les objets sacrés, etc. d'un groupe de personnes.

L'appropriation, c'est...	L'appréciation, c'est...
Porter un costume « indigène » à l'Halloween.	Se renseigner au sujet de différents types d'habits cérémoniels.
Donner des noms de tribus à des équipes sportives.	Se renseigner sur les origines d'un sport (lacrosse).
Fabriquer un capteur de rêves avec du matériel de magasin à un dollar.	Inviter un Aîné à partager le savoir associé aux capteurs de rêves.

Questions à se poser en cas de doute...

- À qui est-ce profitable?
- Est-ce approprié?
- L'objet ou l'article est-il utilisé durant des occasions spéciales ou une cérémonie des Premières Nations, des Métis ou des Inuits?
- L'objet ou l'article a-t-il une importance spirituelle?
- Avez-vous obtenu une permission?

- Avez-vous reçu un enseignement d'un Aîné ou d'un détenteur de savoir?
- S'agit-il d'une propriété intellectuelle?

Pertinence de l'appropriation en science

Dans le monde de la science, nous pensons à la transmission du savoir. Il est important de connaître précisément l'utilisation prévue des savoirs autochtones. L'acquisition de connaissances selon une perspective autochtone reconnaît et respecte le fait que le développement du savoir peut prendre des années. En outre, pour certains domaines du savoir autochtone, une permission particulière du détenteur doit être obtenue préalablement à la diffusion des connaissances. Il est question ici de responsabilité dans la transmission du savoir. Les échanges ont souvent lieu en face-à-face selon des protocoles propres à la collectivité concernée. Comprendre ce concept de transmission du savoir permet aussi de bien saisir l'importance d'encourager l'établissement de liens au niveau local.

Connaissances traditionnelles autochtones et droits de propriété intellectuelle

Selon le document *Connaissances traditionnelles autochtones et droits de propriété intellectuelle*, « [p]lusieurs instruments internationaux ont reconnu l'importance de protéger et de préserver le savoir traditionnel autochtone, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention sur la diversité biologique, le projet de Déclaration du Royaume-Uni sur les droits des peuples indigènes, la Convention n° 168 de l'Organisation internationale du travail et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. »

Ce document mentionne également cinq grands sujets de préoccupation concernant la protection des connaissances et pratiques traditionnelles autochtones :

- les copies non autorisées d'œuvres de groupes et de communautés autochtones;
- la violation du droit d'auteur des artistes;
- l'appropriation de thèmes et d'images autochtones;
- l'usage culturellement non approprié d'images et de styles autochtones par des créateurs non autochtones;
- l'appropriation exclusive de connaissances traditionnelles sans indemnisation.

Pour approfondir votre réflexion sur l'appropriation

Bien qu'elle marque un bon point de départ, une simple définition de l'appropriation laisse subsister une incertitude et un questionnement d'une portée individuelle autant que sociétale. En tant qu'individus, nous amorçons une réflexion à savoir si nous nous sommes appropriés la culture de quelqu'un d'autre. Pourquoi faire cette réflexion maintenant? Toute la population canadienne, et en particulier le milieu de l'éducation, fait partie du mouvement de décolonisation. Si l'appropriation résulte souvent d'un manque de connaissances, l'ignorance est-elle une excuse? Il faut préciser que

l'ignorance ne peut être une excuse. Le personnel enseignant doit apprendre à transmettre ce savoir. Les gens deviennent plus conscients des injustices. Pour ceux et celles qui cherchent sciemment à pallier leur ignorance, il existe une démarche en plusieurs étapes qui aide à décoloniser les pensées d'appropriation.

1. La première étape consiste à se positionner clairement. On recommande au personnel enseignant d'acquérir la compétence nécessaire pour aborder les questions délicates touchant aux notions de privilège, d'oppression, de discrimination, de justice sociale et de positionnement. La pédagogie critique, c'est la volonté d'agir pour faire changer les choses. La relation implique nécessairement de tourner le regard vers soi.

Notre position reflète nos croyances, nos valeurs, nos opinions, notre réalité et nos préjugés, lesquels influencent la compréhension et les perceptions que nous avons du monde, dans le monde et au sujet du monde. Elle porte aussi l'empreinte de notre généalogie, de notre patrimoine, de notre paradigme de connaissance et de l'histoire de notre peuple écrite par chaque individu et le collectif. Tous les peuples adoptent des perspectives et des façons d'être, de faire et de savoir diverses. Par ethnocentrisme, certaines de ces perspectives ont réprimé, exclu, occulté et exploité les connaissances et perspectives d'autres peuples par le recours, dans le cas des peuples autochtones, à la colonisation, au vol et/ou à l'appropriation des ressources, des terres et du savoir.

Le regard que nous posons sur nos propres points de vue et préjugés, notre histoire, nos perspectives familiales, etc., devrait nous obliger à prendre position. Serons-nous en mesure d'aborder ces questions avec nos élèves/jeunes avec bienveillance et sans porter de jugement? Nous devons remettre notre réalité en question. Se comprendre soi-même par rapport aux autres cultures et expériences vécues de tous les peuples peut nous aider à définir notre position. Nous devons confronter nos propres luttes internes sur les questions de racisme, de privilège et d'oppression. Ce qui nous amène à la deuxième étape.

2. La deuxième étape consiste à définir et à reconnaître le pouvoir de l'oppression et du privilège. Notre système d'éducation nous apprend qu'il faut se dépasser continuellement, aspirer à faire partie de l'élite. Vous n'avez pas réussi tant que vous n'avez pas fait d'études postsecondaires. Le pouvoir et la puissance se trouvent au sommet de la pyramide. Les pensées et les croyances sont construites socialement, et nous achetons ces croyances. L'éducation nous maintient dans un *statu quo*. Pensons par exemple à la disposition de nos classes. Pendant des années, nous avons disposé les pupitres en rangées et avons fait porter des uniformes aux élèves; nous attribuons des notes et faisons passer des examens normalisés, la norme provinciale étant le « B »; nous faisons du travail de série en usine; etc. Soyez tous pareils. Cette homogénéité est celle de la société dominante. Tous les aspects de nos vies portent la marque de la colonisation; se positionner nous permet de voir que, soit nous avons profité de l'exploitation de la colonisation, soit nous en avons souffert.

Verna St. Denis (2007) fait valoir que la société dominante en vient à croire que la valeur et le mérite d'une personne tiennent à la couleur de sa peau. Les systèmes d'avantages ont certes de nombreuses dimensions. Mais pour qui existent-ils? Qui en tire profit? Selon McIntosh (1989), la hiérarchie des pouvoirs et des avantages est déterminée par les conditions de vie – votre carrière, votre lieu de résidence, votre niveau de revenu et votre niveau d'éducation, entre autres. Le pouvoir que vous détenez découle de votre position, et ce pouvoir est présent dans toutes les relations.

Souvent, les gens n'acquièrent pas par eux-mêmes la conscience de faire partie des privilégiés. Mais la question, une fois cette conscience acquise, est de savoir si vous ferez quelque chose ou non pour apporter un changement. Certains tombent dans le déni. La culpabilité est l'émotion la plus courante lorsque les « Blancs » réalisent que leur race est responsable de gestes haineux déplorables contre les populations des Premières Nations, des Métis et des Inuits, notamment le génocide, les pensionnats indiens, la rafle des années 60, l'émancipation, le projet de loi -C31, la *Loi sur les indiens* et les restrictions culturelles imposées aux peuples autochtones, ici, au Canada.

3. La troisième étape consiste à approfondir sa connaissance et sa compréhension de la relation coloniale passée, présente et future entre le Canada et les peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits. On n'insistera jamais trop sur l'importance de reconnaître les ressemblances et les différences qui existent entre tous les groupes autochtones qui vivent au Canada. Les enjeux du passé et du présent échappent à la portée du présent texte, mais en tant qu'enseignantes et enseignants, il est absolument essentiel que nous comprenions les nombreuses questions de justice sociale qui se posent aujourd'hui aux populations des Premières Nations, des Métis et des Inuits, en lien avec leurs terres et leurs ressources.

Cette démarche demande du temps, et nous nous trouvons à des étapes différentes dans notre compréhension et la définition de notre vision personnelle de l'appropriation et de l'appréciation.

Bibliographie

Connaissances traditionnelles autochtones et droits de propriété intellectuelle.

Source : <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/PRB-f/PRB0338-f.pdf>

Relations with First Nations: Decolonization in the Canadian context.

Source : <http://www.idees-ideas.ca/blog/relations-first-nations-decolonization-canadian-context>

St. Denis, V. « Aboriginal education and anti-racist education: Building alliances across cultural and racial identity », *Canadian Journal of Education*, 2007.

Source : <http://www.csse-scee.ca/CJE/Articles/FullText/CJE30-4/CJE30-4-StDenis.pdf>